

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Cision, code 01
+ hebdomas

Québec investit 1 875 000 \$ sur trois ans pour aider les municipalités à protéger la biodiversité sur leurs territoires

Québec, le 15 juillet 2020. – Le gouvernement du Québec accorde une aide financière de 1 875 000 \$ au Fonds des municipalités pour la biodiversité (Fonds MB) de la Fondation de la faune du Québec. Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, sont heureux d'annoncer aujourd'hui cette contribution sur trois ans qui aidera les municipalités à protéger la biodiversité sur leurs territoires.

Lancé en 2017, le Fonds MB est une initiative de la branche québécoise de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP Québec) et de la Fondation, un partenaire de longue date du gouvernement du Québec dans la mise en œuvre et la réalisation de projets d'aide à l'intendance privée.

La subvention octroyée à la Fondation par le gouvernement du Québec est de 625 000 \$ pour chacun des exercices financiers 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, soit un montant total maximal de 1 875 000 \$. Elle permettra à des municipalités de mettre en œuvre des initiatives de protection et de mise en valeur de milieux naturels, ce qui favorisera l'augmentation de la qualité de vie de leurs collectivités. Les projets du Fonds MB permettront d'augmenter la résilience des milieux naturels ainsi que celle des collectivités qui doivent faire face aux changements climatiques.

Cette subvention augmentera aussi la représentativité du réseau d'aires protégées au sein du territoire municipalisé et contribuera, de cette façon, à l'atteinte des objectifs de développement du réseau d'aires protégées du gouvernement du Québec.

Le Fonds MB est mis à la disposition des municipalités. L'adhésion y est volontaire, mais elle constitue un engagement collectif concret par lequel les municipalités pourront faire face efficacement aux grands défis en matière de protection de l'environnement.

Ce fonds a un effet de levier important. Chaque municipalité participante est invitée à y contribuer en versant un montant annuel équivalant à 1 \$ par ménage (unité de taxation) dans un « sous-fonds » qui lui est réservé. Elle peut ensuite utiliser les sommes accumulées pour réaliser des projets de protection et de mise en valeur des milieux naturels, en collaboration avec des partenaires du milieu, et soumettre ces projets dans le cadre des programmes d'aide de la Fondation pour obtenir une contrepartie financière.

Chaque dollar versé par une municipalité générera des contreparties provenant de la Fondation et du gouvernement du Québec. Ainsi, le gouvernement du Québec investira un dollar dans le Fonds MB pour chaque dollar versé par les municipalités, jusqu'à concurrence de 1 875 000 \$.

Citations :

« En soutenant ainsi le Fonds des municipalités pour la biodiversité, le gouvernement du Québec se donne des moyens concrets pour accélérer le rythme en matière de protection de la biodiversité au sein du territoire municipalisé, notamment au sud, là où la biodiversité est la plus riche, mais également la plus menacée. Avec la collaboration des municipalités et d'organismes comme la Fondation de la faune du Québec et la SNAP Québec, nous ouvrons la porte à des partenariats d'importance pour la protection des milieux naturels québécois. Merci à tous nos partenaires dans cette action à l'effet multiplicateur! »

Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

« Les interventions des municipalités pour protéger et mettre en valeur les milieux naturels contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des communautés. Par le biais des investissements annoncés aujourd'hui, notre gouvernement vient les appuyer dans la réalisation de projets qui augmentent la résilience des collectivités et j'en suis fier. »

Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

« Avec cet investissement, le gouvernement du Québec vient appuyer un modèle prometteur de collaboration entre les municipalités et le milieu environnemental pour la mise en œuvre de solutions nature. Ainsi, le Fonds MB pourra soutenir les municipalités dans leur volonté de protéger les milieux naturels et d'offrir des espaces de connexion nature à leurs citoyens. »

Alain Branchaud, biologiste et directeur général de la SNAP Québec

« La Fondation est très heureuse de pouvoir compter sur la contribution du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour bonifier le Fonds des municipalités pour la biodiversité. Cette contribution est très significative. Non seulement elle permet aux municipalités de bénéficier de montants supplémentaires pour réaliser des projets sur leurs territoires, mais elle montre l'intérêt du gouvernement envers la protection et la mise en valeur des milieux naturels du Québec. »

Jean-Claude D'Amours, président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec

Faits saillants :

- Le Fonds MB est constitué de trois volets :
 - **Volet 1** – Les projets réalisés dans le cadre de ce volet permettront de travailler localement pour accroître les espaces verts et améliorer la qualité de vie des citoyens. Ce volet vise à financer, à l'échelle d'une municipalité, des projets de restauration de milieux naturels, d'acquisition de milieux naturels à des fins de conservation, de réalisation de plans de conservation ou encore des projets de sensibilisation;
 - **Volet 2** – Les projets réalisés dans le cadre de ce volet permettront de collaborer régionalement à la création de parcs et de corridors fauniques favorisant l'adaptation et la résilience aux changements climatiques. Ce volet vise à financer, à l'échelle régionale, c'est-à-dire dans plus d'une municipalité, des projets de restauration de milieux naturels, d'acquisition de milieux naturels à des fins de conservation, de réalisation de plans de conservation ou encore des projets de sensibilisation;
 - **Volet 3** – Les projets réalisés dans le cadre de ce volet seront mis en œuvre à l'échelle provinciale par la SNAP Québec. Il s'agira de projets d'échanges culturels visant la protection de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques.

- Quatorze municipalités ont adhéré au Fonds MB jusqu'à maintenant, soit :
 - Saint-Bruno-de-Montarville;
 - Boucherville;
 - Granby;
 - Canton de Gore;
 - Varennes;
 - Saint-Charles-sur-Richelieu;
 - Saint-Jean-sur-Richelieu;
 - Victoriaville;

- Mont-Saint-Hilaire;
- Sainte-Adèle;
- Terrebonne;
- Joliette;
- Magog;
- Chambly.

Liens connexes :

Fonds des municipalités pour la biodiversité :
www.FondsMB.com

Fondation de la faune du Québec :
www.fondationdelafaune.qc.ca/

Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP Québec) :
www.snapquebec.org

- 30 -

Sources :

Louis-Julien Dufresne
 Attaché de presse
 Cabinet du ministre
 de l'Environnement et de la Lutte
 contre les changements climatiques
 Tél. : 418 521-3911

Bénédicte Trottier Lavoie

Attachée de presse
 Cabinet de la ministre des Affaires municipales et
 de l'Habitation
 514 686-7100

Mylène Bergeron
 Directrice des communications
 et de la collecte de fonds
 Fondation de la faune du Québec
 Tél. : 418 644-7926, poste 135
 Cell : 819 290-0952

Charlène Daubenfeld
 Responsable des communications
 Société pour la nature et les parcs du Canada
 Section Québec
 Tél. : 514 378-3880

Information :

Relations avec les médias
 Ministère de l'Environnement
 et de la Lutte contre les changements climatiq
 Tél. : 418 521-3991

